

« Juges et procureurs »

de Christian Hennion et Yves Lemoine

Etrange maison que celle où feignent de se promener Christian Hennion et Yves Lemoine. Curieux musée qu'ont arpenté ce journaliste à *Libération* et ce magistrat. Ils y ont découvert des textes anciens et contemporains, tous reflets d'un singulier discours, celui que leurs auteurs — des magistrats — nommaient et nomment encore justice.

Christian Hennion et Yves Lemoine ont lu ces textes d'archives, qu'ils présentent et commentent avec un humour qui n'interdit pas la férocité. « *C'est Daumier en mots*, écrit Théodore Zeldin dans sa préface, avec son amertume et son humour, sa méchanceté et sa violence, son observation minutieuse du détail, sa recherche de types de caractères, son émotion devant la tragédie collective. »

Les auteurs ont appelé cet ironique collage littéraire *Juges et procureurs : histoires d'une perversion*. De tous temps, la « littérature des juges » s'est crue au-dessus de la parole banale des justiciables. Avec le même sérieux, au dix-neuvième siècle comme dans les dernières années, des magistrats n'ont pas craint d'écrire des jugements qui seraient drôles s'ils se voulaient une contribution au « patrimoine » des surréalistes.

La vie quotidienne

Malheureusement, c'est avec la vie quotidienne qu'ils font leur œuvre, comme le fit ce magistrat refusant la demande d'adoption d'un jeune garçon, voilà quelques années, en prenant prétexte du nom ridicule que portait le couple sollicitant cette adoption. Selon ce magistrat, toutes les conditions étaient remplies pour que M. et Mme Trognon puissent adopter le petit Philippe Brulefert, dont ils avaient la garde. « *Il n'en reste pas moins*, concluait le jugement, *que le changement de nom qui s'ensuivra est de nature à lui porter un préjudice certain, qu'il ne paraît pas admissible d'affu-*

bier un enfant qui porte un patronyme normal du nom ridicule de « Trognon. »

« En 1836, écrit Yves Lemoine, on ignorait que la médiocrité pouvait s'asseoir dans un fauteuil de prétoire. » Et pourtant, elle y fut toujours, avec ses bassesses, ses insuffisances, sa méfiance chronique de la jeunesse. « *Le jeune magistrat siège aussi rarement que possible*, disait en 1900 M. Drioux, substitut général à Orléans, *se moque des traditions, fait le désespoir des anciens par sa légèreté, la suffisance et la précipitation de ses jugements*. Vient-il au Palais, pendant l'audience toujours trop longue à son gré, on le voit inquiet agité, entretenant avec ses voisins des conversations qui jettent le trouble dans l'attention des autres juges et déconcertent les avocats, manifester son opinion par des signes indiscrets à moins qu'il n'attende dans les bras du sommeil l'heure de ses affaires ou celle du plaisir. »

Pendant au début des années 1950, lorsqu'un juge signant Louis Casamayor « *apporte sur l'institution un regard neuf et une réflexion véritablement humaniste* », dédiant son premier livre au bourreau et bousculant quelques idées reçues, on voit l'amorce de ce qui, dans la mouvance de mai 1968 permettra la naissance du Syndicat de la magistrature — dont Yves Lemoine est membre. « *L'écriture des juges devient arme de combat*, conclut-il. *Elle abandonne les sentiers de l'hagiographie et de l'histoire complaisante.* »

Malgré cela, il reste la possibilité d'entretiens « sans relief avec un juge ordinaire », mais aussi, celle, pour les auteurs, de permettre la contradiction à l'intérieur de leur propre livre, en sollicitant la contribution d'un ancien magistrat, Wladimir Rabinovitch « *où l'auteur exprime son désaccord sur le projet de recherche tel que proposé par les camarades Hennion et Lemoine* ». « *Et si par hasard, il n'y avait pas « perversion », explique-t-il, mais désir authentique de servir sa cité et son peuple. Et si par hasard, il n'y avait pas « secrets », mais simplement pesantur sociologique dans un système contraignant où le juge se trouve commandé par tout un environnement personnel et collectif, et non par un complexe obscur de motivations, conscientes ou inconscientes, où la loi ne figure que comme un des éléments* ».

Les auteurs, s'ils acceptent de présenter cette réflexion sur une réalité complexe, ne renoncent cependant pas à l'humour, parce que, comme ils le disent en conclusion, « *tout continue toujours* », la logorrhée des juges, leur faux sérieux, la perversion de leur « littérature ».

JOSYANE SAVIGNEAU.

★ *Juges et procureurs : histoires d'une perversion*, n° 40 de la revue *Recherches*, mars 1980. Environ 55 F.

● **Attentat contre une succursale de Renault.** — Un incendie d'origine criminelle, qui n'a toujours pas été revendiqué, a endommagé, ce mardi 26 août, vers 3 h. 30, des bureaux de la Société de diffusion industrielle et automobile par le crédit (DIAC), organisme de crédit pour les automobiles Renault. L'incendie a été provoqué par une bouteille de gaz Butane placée dans une poubelle au rez-de-chaussée de l'immeuble, 4, rue de la Glacière à Paris (13^e), où sont situés les bureaux DIAC-Paris Sud. A la bouteille de gaz avait été fixé un tuyau en caoutchouc relié à une boîte aux lettres d'où le feu a été mis grâce à deux fils électriques branchés sur une batterie. L'attentat n'a fait aucune victime ; la Régie Renault a indiqué qu'il n'aurait aucune conséquence pour les clients.